

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kathleen Farmer

<https://www.cadre21.org/membres/a95549df3346af71f07c44aa>

Date d'obtention : 2020-11-07 16:39:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode nous permet en tant qu'intervenant d'uniformiser nos interventions à l'aide d'un outils précis et qui ne peut donner place à l'interprétation et au jugement.

Cet outil nous aidera à devenir conscis, efficace donc plus rapide dans notre intervention et cela limitera les conséquences pour les victimes, autres jeunes impliqués et leur famille. Le but étant éviter la production, la propagation, la possession... des ces images et les impacts reliés à ces actions.

Cette méthode nous permettra également, à l'aide des étapes : amorce, nature, intention, étendes de définir l'implication , le role de chacuns des jeunes impliquées.

Sans oublier le partenariat avec le service de police qui est primordial.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais continuer d'agir rapidement afin d'éviter que la situation ne prenne plus d'ampleur mais avec plus d'assurance vu les outils proposés dans le trousse Sexto.

Je crois que cette formation nous permettra d'uniformiser d'avantage les interventions entre les différentes intervenants.

Que nous serons en mesure de mieux informer les élèves et leurs parents des aspects légaux reliés à une situation de sextage.

Et cette formation m'a aussi confirmé l'importance de protéger l'intégrité des jeunes afin de diminuer les dommages à différents niveaux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

J'éviterai de consulter les images intimes des élèves impliqués et ce même si ceux ci y consentent afin de préserver leur l'intégrité.

Je nommerai d'avantage les impacts physiques, pyschologiques, sociales, judiciares aux jeunes concernés afin d'apporter un aspect éducationnel.

Je vais m'assurer encore plus de la confidentialité de tout signalement ou de toute plainte en lien au sextage.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

